

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010

Tous les conseillers municipaux étaient présents, sauf :

Absents excusés : Anny GULLI donne pouvoir à Luc SOMMER, Laurent JOLIVET, Emmanuelle SILARBI

Secrétaire de séance : Romain PEGEOT

DELIBERATIONS

1 – Vote du compte administratif du Maire :

Le compte administratif 2009 de la commune de Dambenois est en conformité avec le compte de gestion du percepteur, mais le Maire ne prends pas part au vote.

Mr Bernard NUSSBAUMER, 3^{ème} adjoint est élu président de séance :

La balance générale s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement 2009 :	333 548.66 €
Recettes de fonctionnement 2009 :	372 010.83 €
Excédent de fonctionnement reporté 2008 :	205 246.31 €
Excédent de fonctionnement 2009 :	243 708.48 €
Dépenses d'investissement 2009 :	72 181.83 €
Recettes d'investissement 2009 :	25 998.11 €
Déficit d'investissement reporté 2008 :	9 238.25 €
Déficit d'investissement 2009 :	55 421.97 €

Excédent global de clôture 2009 : 188 286.51 €.

Après examen et délibération, considérant la parfaite régularité du compte administratif 2009, le Conseil Municipal, approuve ledit compte administratif, par : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2 – Vote du compte de gestion du percepteur :

Le compte de gestion édité le 9 février 2010 par la Trésorerie indique que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est en parfaite conformité avec les écritures de sa comptabilité administrative.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents ledit compte de gestion du Percepteur.

3 - Demande de subventions pour l'aménagement et la réfection de la chaussée rue de la source

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la rue de Source, (modification du carrefour, reprise de l'enrobé dans les zones dégradées, remise à niveau des bouches à clé et tampons, arrachage des souches d'arbres et remise en place des bordures). Le montant des travaux est estimé à 56 000 € HT. Il précise que ces travaux pourront faire l'objet d'aides financières notamment au titre de la Dotation Globale d'Équipement des communes (30%) et au titre de la réserve parlementaire.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet qui lui est proposé,
- sollicite la Préfecture pour la DGE et Monsieur Pierre MOSCOVICI au titre de la réserve parlementaire,
- décide d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2010.

4 – Vente de terrains à la CAPM

La Commune est désormais propriétaire depuis le 22 décembre 2009 de deux parcelles de terrain provenant de la Société GSM et de Mme LANG-MARCONNET Mauricette cadastrées Section AD n° 23 et n° 18 sises « Les Prés Lavie » d'une contenance totale 2 ha 03ca 09a.

Suite aux propositions faites par la commune en 2000, la CAPM avait souhaité acquérir ces terrains constituant en partie l'étang dit « du Rocco » afin d'y réaliser des travaux de protection contre les crues de la Savoureuse. Considérant la situation de ces parcelles, le Service des Domaines a estimé la valeur vénale actuelle à 20 300 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de vendre à la CAPM les parcelles AD n° 18 et 23 d'une contenance de 2ha 03ca 09a pour un montant de 20 300 €,
- les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,
- donne pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente au nom de la commune.

5 – Programme de travaux en forêt communale pour 2010 :

Pour assurer la gestion durable de notre forêt, le Maire présente le programme annuel de travaux pour l'année 2010 remis par notre garde forestier. Ce document précise également les modalités d'intervention de l'O.N.F. :

approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme de travaux indiquées sur celui-ci, le montant des travaux évalués par l'O.N.F. s'élève à 1549.27 €.

- décide d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2010 qui se décompose ainsi :
- - 1316.64 € au compte 2117 (investissement)
- - 232.63 € au compte 61524 (fonctionnement),
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme, y compris les modifications éventuelles du mode de réalisation.

6 – Modification des membres constituant le groupe de travail du PLU :

Deux membres supplémentaires du Conseil Municipal voulant se joindre au groupe de travail du Plan Local d'Urbanisme (PLU) , mis en place le 25 mars 2008, il a été procédé à une modification de la composition du groupe.

Le groupe de travail du PLU ainsi constitué, se compose de 8 membres qui sont :

- M. Luc SOMMER, Maire
- M. Philippe ARMBRUSTER, 1^{er} Adjoint
- M. Bernard NUSSBAUMER, 3^{ème} Adjoint
- M. Philippe POURCHET, Conseiller Municipal
- M. Guy TAQUARD, Conseiller Municipal
- M. Marcel GRABER, Conseiller Municipal
- M. Laurent JOLIVET, Conseiller Municipal
- M. Serge VOLLMER, Conseiller Municipal.

7 – Accessibilité des personnes à mobilité réduite (APMR) – Groupement de commandes liées à la réalisation des plans d'accessibilité de la voirie

Le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, de la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard en date du 9 octobre 2009 concernant l'accessibilité et la proposition qui a été faite pour un groupement de commandes, en vue d'assurer une homogénéité du travail sur l'ensemble du territoire de la CAPM et de réduire les coûts d'étude, conformément au projet d'agglomération 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- se prononce favorablement à la demande d'adhésion au groupement mise en place par la CAPM,
- autorise le Maire à signer la convention constitutive.

5 – Attributions de subventions à divers organismes ou associations :

Suite aux nombreuses demandes de subventions qui nous parviennent de divers organismes ou associations, le Conseil Municipal souhaite établir des critères d'attribution pour ces demandes. Ils seront définis lors de la prochaine réunion de la commission des finances et une liste sera annexée au BP 2010.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :

Ouverture d'une classe à la rentrée 2010 :

Une neuvième classe ouvrira en septembre par conséquent l'école primaire intercommunale de Dambenois disposera de 3 classes préélémentaires et 6 classes élémentaires.

De ce fait, le Maire présente le devis ALGECO pour :

- la location éventuelle d'une construction modulaire de 54 m² : loyer annuel 5400 €
- ou l'achat de ce module livré posé : 37 000 € HT (amortissement 6 ans).

Il serait possible de l'installer dans la cour de l'école. Le Conseil Municipal opterait pour la location.

Implantation de la future école :

Le Maire a remis à chaque conseiller deux plans de zonages pour la future école :

- Brognard : propriété de la CAPM, située dans la zone tampon de TECHNOLAND,
- Dambenois : terrains appartenant à la commune au Lieudit « Les Champs sur les Prés ». Une évaluation tarifaire de ces parcelles communales a été faite récemment par deux lotisseurs, le prix du m² s'élève à 10 € HT.

Permanences aux élections régionales :

Les tableaux de permanences des Dimanches 14 et 21 mars sont à compléter par les conseillers municipaux avant le 8 mars.

Compte rendu des commissions :

Un état du 17 février a été remis à chaque conseiller. A noter :

Nettoyage du village : Samedi 27 mars à partir de 8 h 30

Opération brioches : Vendredi 23 avril à 17 h

Remerciements :

- Monsieur Raymond JACQUIN (repas des anciens)
- la famille FAIVRE (décès de Mme Jeanne FAIVRE)
- Mr et Mme CANAC – Porteurs de l'Est Républicain : remercient la personne qui effectue le déneigement sur la commune (Mr GRABER)

Séance levée à 22 h 10

Le Maire,
Luc SOMMER